



Litige concernant un achat

Par **MORILLON_old**, le **07/08/2007** à **11:20**

Quels sont les recours lorsque l'on a acheté un appareil motorisé (jet ski) qui présente plusieurs vices cachés qui n'ont pas été signalés lors de la vente, bien au contraire le propriétaire a affirmé avoir parfaitement entretenu cet appareil et avoir fait une révision sans pouvoir l'attester. De plus ces vices cachés ne permettent pas l'utilisation de cet appareil sous peine de le dégrader encore plus.
merci

Par **Jurigaby**, le **07/08/2007** à **15:35**

Bonjour.

Vous pouvez exercer une action en garantie des vices cachés devant le juge de proximité ou devant le tribunal d'instance.

Je vous conseille de prendre un avocat afin de mettre toutes les chances de votre côté.